

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 99 (2002)
Heft: 10

Rubrik: Société romande d'apiculture

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société romande d'apiculture

Vétérans SAR 2003

Etre membre d'une association relève une affinité pour une certaine activité, le plaisir de rencontrer des gens ayant les mêmes buts.

25 ou 40 ans de sociétariat soulignent en plus une fidélité, une ardente volonté de faire vivre la société.

Aussi, la Société romande d'apiculture tient à honorer ces membres assidus et méritants.

Les responsables des sections sont invités à dresser une liste des ayants-droit et à me la communiquer pour le 20 octobre 2002 au plus tard.

25 ans = entrée en 1978

40 ans = entrée en 1963

Indications indispensables : numéro matricule, année d'entrée à la SAR, nom, prénom, domicile.

Ne pas oublier d'éventuelles années de sociétariat dans une autre section. Une liste séparée pour chaque groupe ainsi que l'adresse où je devrai expédier les distinctions.

Par égard pour ces anciens, je vous demande de respecter le délai du 20 octobre, car les retardataires seront reportés à l'année prochaine.

Je compte sur votre ponctualité. D'avance je vous remercie.

Le préposé aux vétérans :

Fernand Bovy
Route des Arenys
1261 LE VAUD
Tél. 022 366 11 37

Concours des ruchers 2002

Conformément au programme établi, c'est la 4^e circonscription qui était invitée au concours. Quatre sections ont présenté neuf candidats. Pour des petites sociétés, cette participation est réjouissante. On se connaît, on s'entraide, on y va. Au cours des visites, le jury a sillonné cette attachante vallée de la Broye où sont situés la plupart des ruchers. Les conditions météo nous ont obligés à nous adapter, mais ne nous ont pas trop perturbés. C'est donc avec un climat très propice que nous avons rencontré les concurrents. D'emblée je dirais que partout nous avons été reçus cordialement. A part un petit accroc, l'horaire a été respecté, ce qui facilite le déroulement du programme. Première tournée : 24 et 25 mai. Deuxième tournée : 27 et 28 juin. On aurait dû et l'on aurait aimé s'entretenir, regarder, discuter beaucoup plus longtemps avec chacun. Un apiculteur qui participe au concours est un passionné ; il a du plaisir à partager son enthousiasme, ses motivations, sa vision du futur. Ce sont des moments fort enrichissants. Une majorité des exploitations concourait en deuxième catégo-



rie. C'est la preuve que là aussi l'apiculture est bien vivante. Vingt colonies et plus, avec les contraintes actuelles, nécessitent tout de même, sur le plan pratique, une certaine planification dans bien des domaines. Les collègues rencontrés nous ont montré qu'ils maîtrisaient parfaitement la situation. Les ruchers moins importants ne sont du reste pas du tout en dehors de la réalité et leur propriétaire est animé par la même motivation. Après ces constatations, je réitère toutes mes félicitations à chacun. Une bonne entente et une collaboration efficace au sein du jury a permis, je crois, un travail fructueux. M^{me} Viviane Pidoux représentait la circonscription. Vulgarisatrice de la section de Moudon, elle s'est chargée du secrétariat : convocations, programme des tournées, photos, rédaction des rapports, etc. Connaissant parfaitement la région, elle nous a pilotés sur la rive droite et sur la rive gauche en un minimum de kilomètres. Délégué de l'AD, Jean-Michel Genolet en est déjà à sa sixième participation ; fidèle à lui-même et avec l'expérience, il a le jugement rapide et précis. Un grand merci à ces deux collègues, avec qui j'ai eu beaucoup de plaisir lors de ce concours 2002. Chers concurrents, vous venez de vivre une saison particulière. Vous êtes les premiers bénéficiaires de tout ce que vous avez investi. Je vous souhaite encore de nombreuses années auprès de vos chères abeilles.

Pour le jury, le président : Fernand Bovy

4^e circonscription
Sections Jorat-Lucens-Menthue-Moudon
Palmarès

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Catégorie</i>	<i>Points</i>	<i>Médaille</i>
Pasche	André	1	93	or
Ratti	Stéphane	1	88	argent
Muhlemann	Roland	1	84	argent
Lechaire	Marc	2	144	or
Cherpillod	Bernard	2	142	or
Groux	Michel	2	141	or
Tenthorey	Jean-Michel	2	137	or
Hug	Daniel	2	125	argent
Zahno	Jean-Pierre	2	117	bronze



Première catégorie

Pasche André



Apiculteur depuis 1990, possède une vingtaine de ruches, Dadant Blatt, réparties sur trois sites dans les communes de Ferlens et de Servion. A Ferlens, altitude 750 m, orientée sud-est, la douzaine de ruches est placée à l'abri d'une falaise, sur un terrain plat; la place du rucher est propre et entretenue, l'autre emplacement est situé en lisière de forêt. Les autres ruches sont à Servion. Le suivi de ses colonies est noté systématiquement sur une fiche qui reste dans les ruches ou dans un carnet de contrôle. Le renouvellement des cadres, le changement et le marquage des reines se font selon les bonnes connaissances théoriques acquises aux cours pour vulgarisateur, activité qu'il pratique au sein de la société du Jorat. Que les ruches soient neuves ou récupérées, toutes sont propres et très bien entretenues. Pour un rucher de cette importance, le laboratoire est convenable. L'apiculteur est au courant des exigences, mais doit prendre quelques précautions lors de l'extraction. Maniant l'ordinateur avec aisance, cela lui a permis de nous présenter la gestion de son rucher par une petite plaquette illustrée donnant moult détails intéressants mais peu de détails sur les récoltes et les comptes des années précédentes. Le jury a senti chez André Pasche un apiculteur passionné, engagé, qui a trouvé nos visites bien trop courtes, et lui souhaite une longue et fructueuse carrière apicole.

Résultat final: 9-10-9-10-9-10-8-9-10-9 = 93/100 points.

Médaille d'or

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux

Première catégorie

Ratti Stéphane



Apiculteur depuis 1998, a repris un pavillon existant où s'ébattent une quinzaine de colonies au lieu dit « Les Amourettes » sur les hauts de Moudon. Lieu situé à 530 m d'altitude, orienté sud, l'accès n'est pas des plus commodes. Le pavillon a demandé un énorme travail de remise en état, le résultat est magnifique. Un « coup de jeune » a aussi été donné aux ruches. Les colonies sont populeuses et douces. Lors de notre deuxième passage, nous avons constaté que certaines manquaient de réserves, les cadres sont renouvelés régulièrement. L'extraction se fait au rucher, le matériel est correct. Grâce à l'écoute attentive des conseils avisés d'un apiculteur chevronné et à ses dons manuels, M. Ratti a progressé très vite. A l'avenir, l'apiculteur devra cependant accorder plus d'importance à l'ascendance et aux annotations sur ses protégées, ainsi que compléter quelque peu ses connaissances théoriques. A noter que Madame est aussi « piquée » et donne un sérieux coup de main.

Résultat final : 8-10-10-9-8-8-9-9-9-8 = 88/100 points.
Médaille d'argent

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux

Première catégorie

Muhlemann Roland



Apiculteur depuis 1979, a présidé avec succès la section de Lucens pendant une dizaine années. Il exploite une vingtaine de colonies Dadant Blatt, réparties sur deux sites. Les onze colonies de Cremin sont logées dans une ancienne caravane habilement camouflée et transformée par ses soins, située à une altitude de 750 m orientée sud, l'accès est facile en voiture. Les autres colonies, en lisière de forêt sur les hauts de Lucens sont joliment décorées d'écussons cantonaux, mais mériteraient une meilleure présentation, tant les ruches que les alentours immédiats. Lors de nos visites, les abeilles se sont montrées légèrement agressives, un peu de brusquerie dans les mouvements en sont peut-être l'origine. La population ainsi que les réserves étaient suffisantes malgré l'essaimage. Les cires mériteraient un renouvellement plus fréquent, car l'apiculteur possède un système ingénieux pour souder les feuilles gaufrées. Un appareil de sa fabrication permet un travail rapide, une démonstration à l'appui nous a convaincus. Après toutes ces années de pratique, beaucoup de choses se font machinalement et spontanément, les annotations se font plus succinctes. Les connaissances théoriques demandent un peu de relecture.

Résultat final : 9-8-7-8-9-8-9-10-8-8 = 84/100 points.
Médaille d'argent

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Lechaire Marc



Déjà cinquante ans d'apiculture à son actif, un demi-siècle bien rempli et entièrement voué à la cause apicole, a pris des responsabilités au sein de sa section, de la SAR, de la FSSA. Sur sa propriété de Lovatens se trouve son rucher à qui il voue un soin particulier. Un petit pavillon abrite huit colonies et du matériel. Vingt-quatre ruches sont réparties à l'ombre des arbres fruitiers, toutes sont parfaitement entretenues. Deux, parfois trois hausses reflètent bien le taux d'occupation, le couvain est en conséquence. Certaines colonies n'ont pas trop apprécié notre visite. Les cadres ne sont pas neufs mais bien entretenus, la cire est changée régulièrement. Les réserves se faisaient un peu faibles lors de notre deuxième visite. Une attention toute particulière est apportée aux annotations qui permettent un suivi performant de ses protégées, au choix des souches, au renouvellement et au marquage des reines et même à la comptabilité, déformation professionnelle oblige ! Dans l'ensemble la conduite du rucher est correcte, bravo à cet ancien qui a mis en pratique ce qu'il a souvent dit ou enseigné aux autres. Nous te souhaitons de trouver le temps de mener à bien ton projet de musée, car tous ces objets témoins d'un passé apicole, pas si ancien que cela, nous permettront d'apprécier toute l'évolution du matériel. Bravo et bon courage.

Résultat final : 10-10-10-9-9-10-9-10-10-10-9-9-10-9-10 = 144/150 points.
Médaille d'or avec toutes les félicitations du jury

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Cherpillod Bernard



Apiculteur depuis 1952 (déjà 50 ans). C'est sur sa propriété joratoise, à 750 m d'altitude, que sont installées 27 colonies Dadant Blatt, vingt ont pris place dans son jardin ; cette proximité permet un habituel aménagement soigné, pas seulement pour le concours. Les sept autres sont situées au bas du village, presque en punition. Comme chez certains apiculteurs, plusieurs essaims ont occasionné quelques irrégularités tant dans la population que dans les réserves. Pour parfaire l'harmonie, quelques vieux cadres auraient mérité d'être renouvelés. Les reines sont changées régulièrement, l'élevage se fait de concert avec d'autres apiculteurs dans une petite station d'élevage privée située dans la région. Le laboratoire est un modèle du genre. Peut-être que cela vient des exigences dans sa vie professionnelle, mais les connaissances théoriques sont un exemple à suivre. Avec les félicitations du jury. Actuellement, il excelle dans la fonction de secrétaire au sein de la FVA.

Résultat final : 9-10-9-9-9-10-8-10-10-10-10-8-10-10-10 = 142/150 points.
Médaille d'or

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Groux Michel



Apiculteur depuis 1988, exploite une cinquantaine de ruches Langstroth réparties sur plusieurs emplacements mais le temps a manqué pour tout visiter. Ruchers dissimulés dans la forêt mais d'un accès facile, leur aménagement mériterait un peu plus de soin, tout comme les ruches, tout au moins extérieurement car à l'intérieur nous avons trouvé de belles colonies populeuses, toutes douces, avec du beau couvain. Des annotations précises concernant l'ascendance, le renouvellement et le marquage de ses reines sont dignes d'un moniteur! Nous avons pu constater que son système de ruche permet de faire de l'élevage d'une manière particulière mais performante. Chaque ruche a droit à sa petite fiche où est résumée son évolution. Le laboratoire est en rapport avec le nombre de ruches, cependant il faut faire attention au lieu d'entreposage du miel. Très bonne connaissance théorique, pratique apicole performante. Le jury encourage ce jeune apiculteur et le félicite pour son engagement, car en plus de ses ruches il ne ménage pas son temps pour donner des cours et dispenser des conseils en tant que moniteur-éleveur. De plus, il fonctionne comme inspecteur responsable du district d'Yverdon.

Résultat final: 9-8-9-10-10-10-10-9-10-10-9-10-8-9-10 = 141/150 points.
Médaille d'or

Le président
F. Bovy

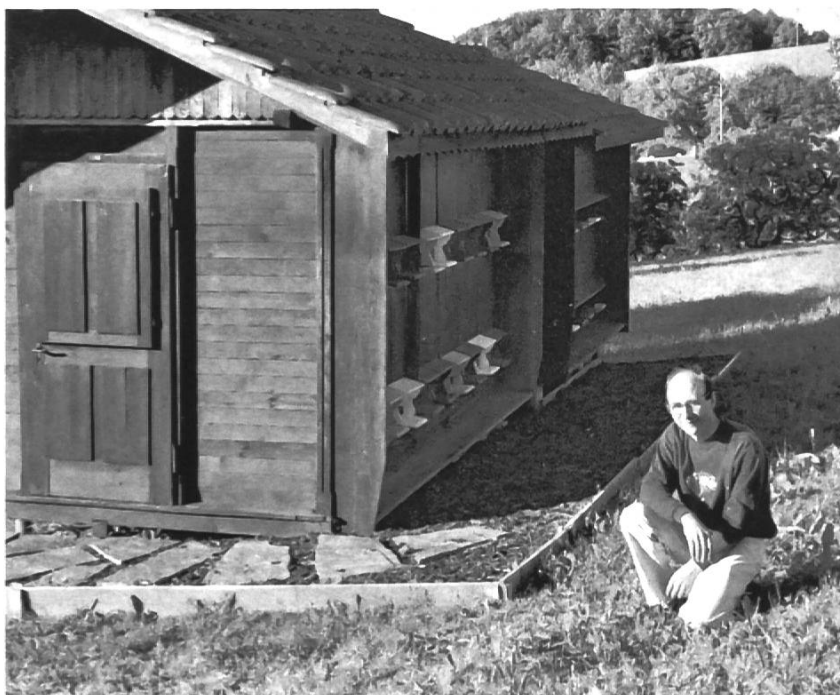
Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Tenthorey Jean-Michel



Apiculteur depuis 1979, possède un pavillon, idéalement situé devant sa maison aux Granges, orienté sud-est, 32 colonies prennent place dans des ruches Burki. Tout est propre en ordre, les feuilles gaufrées sont renouvelées régulièrement avec des cires « maison », traçabilité du produit oblige ! Les abeilles sont douces et prolifiques à l'image de l'apiculteur. Dans l'ensemble, de bonnes reines sans faire appel à de la pure race, les méthodes d'élevage n'ont plus de secrets pour cet ancien moniteur-éleveur. Le laboratoire est conforme aux exigences du label vaudois ! Grand, propre et matériel impeccable. Dommage de ne se fier qu'à sa mémoire pour les comptes et les récoltes. Jean-Michel est une référence non seulement dans sa région en tant que vulgarisateur mais aussi comme président de la F.V.A. Compétence et dynamisme sont ses consignes. Le jury tient à le féliciter pour son engagement.

Résultat final: 10-10-10-10-10-9-9-5-9-10-10-10-6-9-10 = 137/150 points.
Médaille d'or

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Hug Daniel



Apiculteur depuis 1960, au lieu dit « La Manguettaz », endroit idyllique où l'apiculteur se sent revivre. Ce n'est pas moins de 37 colonies qui ont trouvé place parmi l'ombre des arbres fruitiers. Toutes sont entretenues avec soin, les cadres sont renouvelés régulièrement par des cires fabrication « maison ». Les populations ainsi que les réserves étaient irrégulières, beaucoup de ruches avaient essaimé, aux dires de l'apiculteur c'est habituel, dommage. Fait moins d'élevage que dans le temps, aujourd'hui a recours aux collègues pour le renouvellement des reines. Le pavillon sert à l'extraction, à la fabrication des cires, regorge d'objets anciens, témoins d'une passion, propice à de longues et amicales discussions autour d'un verre rempli d'un petit vin maison, notre souhait est qu'il demeure longtemps encore le rendez-vous des amis. La « pape-rasse » n'est pas sa tasse de thé, les connaissances théoriques se sont envolées avec les années mais le rucher est conduit de façon satisfaisante. Au cours de sa carrière, a endossé diverses responsabilités au sein de sa section.

Résultat final: 10-10-10-8-8-7-8-8-8-9-9-8-6-8-8 = 125/150 points.
Médaille d'argent

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux



Deuxième catégorie

Zahno Jean-Pierre



Apiculteur depuis 1975, a aujourd'hui soixante colonies Dadant ou Burki, quelques-unes dans un pavillon, qui sert aussi pour le matériel et l'extraction. Que dire de la situation, bien orienté, forêt à proximité mais pour l'accès... terrain escarpé qui nécessite l'utilisation d'un « chenillard », celui-ci facilitant toutes les opérations dans le rucher. Les ruches sont en bon état, bien entretenues grâce à ses talents de menuisier, les cadres mériteraient un renouvellement plus fréquent. Belles colonies, mais avec une forte tendance à essaimer, d'où peu ou pas de couvain et de maigres réserves dans les ruches visitées lors de notre deuxième passage. Ne fait plus d'élevage, mais achète chaque année quelques reines, sinon le renouvellement se fait naturellement. L'extraction se fait dans le pavillon, la génératrice est la bienvenue pour faciliter la tâche. Malgré une longue expérience, la paperasse, la comptabilité ainsi que la théorie sont un peu à la peine. Le jury a senti chez lui un grand enthousiasme, mais il lui manque du temps pour mener à bien sa passion.

Résultat final : 8-9-8-10-8-8-7-7-7-9-9-6-6-7-8 = 117/150 points.
Médaille de bronze

Le président
F. Bovy

Le délégué de l'AD
J.-M. Genolet

La secrétaire
V. Pidoux

